

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00014

Numéro SIREN : 323 591 453

Nom ou dénomination : A.B.I.S.O.L.

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2024 sous le numéro de dépôt 1303

① **BILAN - ACTIF**

COPIE CONFORME

DGFP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL ABISOL** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise : **La Vinouva** **73800 MONTMELIAN** Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **3 2 3 5 9 1 4 5 3 0 0 0 3 6** Néant ☐ *

				Exercice N, clos le, 30092023	N-1 30092022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 165	AC	2 165		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	108 922	AS	102 496	6 427	13 860
		Autres immobilisations corporelles	AT	225 369	AU	204 268	21 101	32 209
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU		CV		
			Créances rattachées à des participations	BB		BC		
			Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières *	BH		BI					
TOTAL (II)		BJ	336 456	BK	308 928	27 528	46 068	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	71 953	BM	71 953	87 064	
		En cours de production de biens	BN	81 100	BO	81 100	91 004	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	468 606	BY	3 134	465 473	364 448
		Autres créances (3)	BZ	43 203	CA		43 203	26 153
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	325 169	CG		325 169	442 088	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	6 789	CI		6 789	8 355	
	TOTAL (III)	CJ	996 820	CK	3 134	993 686	1 019 113	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 333 276	1A	312 062	1 021 214	1 065 181	
Renvois : (1) Dont droit au bail				CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *								
Immobiliations :								
Stocks :								
Créances :								

Désignation de l'entreprise SARL ABISOL				Néant ☐	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 38 112)	DA	38 112	38 112	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 811	3 811	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	328 203	257 041	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 327	71 162	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	375 454	370 127	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	12 906	12 716	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	12 906	12 716	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	53 445	93 475	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	223 000	308 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	232 142	167 911	
	Dettes fiscales et sociales	DY	123 367	110 852	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	900	2 100	
TOTAL (IV)	EC	632 855	682 339		
	Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 021 214	1 065 181		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	619 486	628 894	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL ABISOL										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Concécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	2 165	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	111 404	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	11 417	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	210 804	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 148	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	336 773	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	338 938	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	2 165	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	2 482	MK	108 922	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	11 417	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	210 804	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	3 148	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	2 482	NH	334 291	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	2 482	ØL	336 456	ØM		

Exercice N clos le : 3 0 0 9 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABISOL

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL ABISOL										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	2 165	PF		PG		PH	2 165	
TOTAL I			RK	2 165	RM		RN		RO	2 165	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	97 544	QA	7 433	QB	2 482	QC	102 496	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	8 695	QE	934	QF		QG	9 629	
	Matériel de transport		QH	181 506	QI	9 998	QJ		QK	191 504	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 960	QM	175	QN		QO	3 135	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	290 705	QV	18 541	QW	2 482	QX	306 763	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	292 870	ØP	18 541	ØQ	2 482	ØR	308 928	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SARL ABISOL						Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	12 716	4B	5 913	4C	5 723	4D	12 906
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z	12 716	TV	5 913	TW	5 723	TX	12 906	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 653	6U	3 134	6V	1 653	6W	3 134
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 653	TY	3 134	TZ	1 653	UA	3 134
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	14 369	UB	9 047	UC	7 376	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				UE	9 047	UF	7 376		
				UG		UH			
				UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : SARL ABISOL										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3 760		3 760						
	Autres créances clients		UX	464 846		464 846						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 000		2 000						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	21 064		21 064						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 149		18 149						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 990		1 990						
	Charges constatées d'avance		VS	6 789		6 789						
	TOTAUX		VT	518 598	VU	518 598	VV					
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	53 445		40 076		13 369				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	232 142		232 142						
Personnel et comptes rattachés			8C	19 829		19 829						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	37 687		37 687						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	63 910		63 910						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 941		1 941						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	223 000		223 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	900		900						
TOTAUX			VY	632 855	VZ	619 486		13 369				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	223 000			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	40 030	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL ABISOL						Néant ☐	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail.	2 482		2 482		
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRI A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRI B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRI C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

SARL ABISOL

2059A - Détail des immobilisations cédées

au 30/09/2023

[illegible]

CHG/CHL

CHG/CHL
Signature

"ABISOL"

Société à Responsabilité Limitée au capital de 38.112,25 euros

Siège social : MONTMELIAN (Savoie) Lieudit La Vinouva

RCS CHAMBERY B 323 591 453

**PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES EN DATE DU 11 JANVIER 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre,
Et le Jeudi Onze Janvier à Dix-Huit Heures,

Les associés de la Société "ABISOL", Société à Responsabilité Limitée au capital de 38.112,25 euros, divisé en 2.500 parts, dont le siège social est à MONTMELIAN (Savoie) Lieudit La Vinouva, se sont réunis au siège social sur convocation verbale qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur David ALJANABI, gérant associé.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement
Mille Deux Cent Cinquante parts, ci

1.250 parts

Le Président constate qu'est présent :

- Monsieur Noffel ALJANABI, associé,
propriétaire de Mille Deux Cent Cinquante parts, ci

1.250 parts

TOTAL DES PARTS

2.500 parts

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Puis Monsieur le Président déclare qu'assuré de la présence ou de la représentation de tous les associés, il n'a pas jugé utile de les convoquer par lettre recommandée avec accusé de réception adressée 15 jours avant la date de l'assemblée, l'article L 223-27 alinéa 5 du Code de Commerce stipulant qu'en pareille occurrence aucune action en nullité n'est recevable. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice social clos le 30 Septembre 2023.

- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice et quitus au gérant de sa gestion.

- Affectation du bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 30 Septembre 2023.

- Lecture et approbation du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce intervenues ou renouvelées au cours du même exercice.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- les rapports de la gérance,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- enfin le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis il rappelle que les rapports de la gérance, le compte de résultat, le bilan et l'annexe, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés à l'associé, plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée et que pendant ce même délai de quinze jours francs précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

A la suite des questions de l'associé, le gérant donne toutes explications complémentaires sur la situation de l'entreprise et sur l'exploitation de l'exercice social clos le 30 Septembre 2023.

La discussion close et plus personne en demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant sur l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 30 Septembre 2023, les approuve tels qu'ils lui sont présentés, et donne au gérant quitus de sa gestion.

Elle approuve notamment des charges non déductibles du résultat fiscal et réintégrées, savoir : des amortissements excédentaires pour 1.363 euros, des taxes sur les véhicules de sociétés pour 768 euros et des amendes et pénalités pour 143 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à la somme de 5.326,82 euros en intégralité au poste « autres réserves ».

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices, savoir :

- exercice 2019-2020 : néant
- exercice 2020-2021 : dividendes : 100 euros par part
- exercice 2021-2022 : néant

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

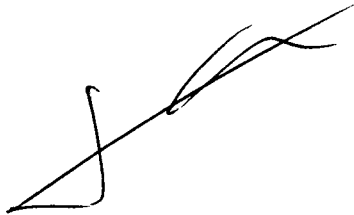
Cette résolution mise aux voix est adoptée par Monsieur David ALJANABI s'agissant des conventions concernant Monsieur Noffel ALJANABI et par Monsieur Noffel ALJANABI s'agissant de la convention concernant Monsieur David ALJANABI.

Concernant le bail avec la SCI LAGRUE, l'Assemblée en prend acte mais ne peut voter l'approbation de cette convention, les deux associés y étant intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents.

Noffel ALJANABI

David ALJANABI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Sygalie

ABISOL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 38.112,25 euros

Siège social : MONTMELIAN (Savoie) Lieudit La Vinouva

RCS CHAMBERY B 323 591 453**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JANVIER 2024****RAPPORT ANNUEL DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE**
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

J'ai réuni la présente assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La société a pour principale activité tous travaux et vente de tous moyens et procédés d'isolation thermique et acoustique, d'étanchéité de couverture, de revêtements de façades et de bardage, de plafonds et cloisons, de jointement, de vitrerie et miroiterie, revêtements murs et sols.

1/ Présentation des comptes de l'exercice du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élève à 1.568.668 euros, alors que le chiffre d'affaires de l'exercice précédent était de 2.018.397 euros, soit une diminution de 449.729 euros représentant un pourcentage de régression de 22,28 %.

Après prise en compte d'une production stockée de -9.904 euros, d'autres produits pour 14.257 euros, et une reprise sur amortissement et provision d'un montant de 7.376 euros le total des produits d'exploitation s'élève à 1.580.397 euros.

Les achats de matières premières s'élèvent à la somme de 373.548 euros et la variation de stocks à 15.111 euros, soit des achats utilisés pour 388.659 euros contre 584.126 euros au 30 septembre 2022.

Nos stocks de matières premières s'élèvent à 71.953 euros contre 87.064 euros au 30 septembre 2022.

Nos travaux en cours sont de 81.100 euros au 30 septembre 2023 contre 91.004 euros à la clôture de l'exercice précédent.

Je vais maintenant dresser un tableau comparatif de nos frais et charges de l'exercice 2022-2023 par rapport à l'exercice 2021-2022.

ABISOL

EXERCICE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

Autres achats et charges externes	849 606
Impôts, taxes et versements assimilés	11 169
Salaires et traitements (a)	319 250
Charges sociales (b)	197 071
SOUS-TOTAL (a+b)	516 321
Charges financières	136
Autres charges	59 677
Charges exceptionnelles	1 278
TOTAL	1 438 187

EXERCICE DU 01/10/2022 AU 30/09/2023

Autres achats et charges externes	706 304
Impôts, taxes et versements assimilés	9 447
Salaires et traitements (a)	278 816
Charges sociales (b)	168 763
SOUS-TOTAL (a+b)	447 579
Charges financières	86
Autres charges	213
Charges exceptionnelles	143
TOTAL	1 163 772

augmentation	diminution
	143 302
	16,87%
	1 722
	15,42%
	68 742
	13,31%
	50
	36,76%
	59 464
	99,64%
	1 135
	88,81%
0	274 415

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 1.579.788 euros contre 2.060.347 euros au 30 septembre 2022, soit une diminution de 480.559 euros représentant un pourcentage de baisse de 23,32 %.

Le montant de nos amortissements est de 18.541 euros contre 33.405 euros au 30 septembre 2022. Il se répartit comme suit :

	<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>
➤ amort. matériel et outillage	10.162 euros	7.433 euros
➤ amort. mat. de transport	22.007 euros	9.998 euros
➤ amort. mat. de bureau	303 euros	175 euros
➤ amort. Aménagements divers	<u>934 euros</u>	<u>934 euros</u>
TOTAL	33.405 euros	18.541 euros

Le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 609 euros contre un bénéfice de 69.159 euros au 30 septembre 2022.

Après prise en compte d'un résultat financier de 5.849 euros, le résultat courant avant impôt se solde par un bénéfice de 6.457 euros contre 83.434 euros au 30 septembre 2022.

Le résultat exceptionnel ressort à -143 euros et l'impôt sur les bénéfices s'élèvent à 988 euros.

Le bénéfice après impôt s'élève à 5.326,82 euros contre 71.162,12 euros à la clôture de l'exercice précédent.

II - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Les résultats à la clôture de cet exercice sont en demi teinte. En effet, nous pouvons constater à la clôture de cet exercice que notre chiffre d'affaires a diminué de 22,28 % par rapport à l'exercice précédent mais que nos charges d'exploitation ont diminué plus vite, soit de 23,32 % par rapport à l'exercice précédent.

Néanmoins, nous avons pu réaliser un résultat bénéficiaire qui vient conforter nos capitaux propres.

Pour l'exercice en cours, nous allons concentrer nos efforts dans le développement de notre chiffre d'affaires tout en gardant la bonne maîtrise de nos charges d'exploitation.

III - PRESENTATION DES COMPTES BILAN

Notre bilan au 30 septembre 2023 se présente comme suit :

ACTIF

Actif immobilisé

Immob. corporelles

27.528

Immob. financières

0

TOTAL

27.528

PASSIF

1°) Capitaux propres

Capital social

38.112

Réserve légale

3.811

Autres réserves

328.203

Résultat de l'exercice

5.327

TOTAL

375.454

2°) Provisions pour risques

12.906

Actif circulant

Stocks	71.953
En cours de production	81.100
Av. et acptes versés s/ commandes	/
Clients et cptes rattachés	465.473
Créances diverses	43.203
Disponibilités	325.169
Charges constatés d'avance	6.789
TOTAL	993.686

TOTAL GENERAL 1.021.214

3°) Dettes

Epm. Et dettes auprès etbt cred.	53.445
Emp. et dettes fin. divers	223.000
Av. et acptes reçus s/ cde	/
Fourn. et cptes rattachés	232.142
Dettes fiscales et sociales	123.367
Autres dettes	0
Produits constatés d'avance	900

TOTAL 632.855

TOTAL GENERAL 1.021.214

IV - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1.021.214 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1.586.331 euros et un total charges de 1.581.005 euros, dégageant ainsi un résultat de 5.327 euros.

L'exercice considéré débute le 01/10/2022 et finit le 30/09/2023.
Il a une durée de 12 mois.

V - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont:

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stocks et en cours

Les matières set marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Un provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à es tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

VI – CHANGEMENT DE METHODE

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

VII - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il résulte des comptes que je vous ai présentés que le bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à la somme de 5.326,82 euros. Je vous propose d'affecter cette somme de 5.326,82 euros en intégralité au poste « autres réserves ».

VIII - INFORMATIONS DIVERSES

1/ Montant des dividendes versés

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux :

- exercice 2019-2020 : néant
- exercice 2020-2021 : 100 euros par part
- exercice 2021-2022 : néant

2/ Charges et dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, savoir : des amortissements excédentaires pour 1.363 euros, des taxes sur les véhicules de sociétés pour 768 euros et des amendes et pénalités pour 143 euros.

IX - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Ils sont liés à la capacité financière des investisseurs.

X - EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 231-1 du Code de Commerce, il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

XI - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Je pense que vous voudrez bien approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2023, donner quitus à la gérance de sa gestion pour cet exercice et plus généralement voter les résolutions soumises à votre approbation lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

La gérance